

## **Un formulaire qui peut sauver la vie des personnes âgées lors de « fugues »**

### **Conseils et mises en garde**

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 18-01-2014

**Belgique -- NAMUR - Parmi les avancées de ce protocole, un formulaire détaillé sur les personnes âgées à remplir par la famille des résidents.**

**Les personnes âgées à peine parties, déjà retrouvées ...**

**La procédure de recherche en cas de disparition d'une personne âgée va être plus efficace. Un protocole d'accord vient d'être signé pour la zone de Namur**

Un papy ou une mamy qui perd la tête, cela peut arriver dans toutes les familles. Lorsque cette perte de facultés mentales entraîne des faits et gestes inquiétants, mieux vaut être vigilant. Une personne âgée qui quitte la maison de repos dans laquelle elle réside, cela arrive fréquemment. Sans savoir où elle va, sans repère. Un départ impromptu qui pose problème

**En quatre ans, 786 disparitions inquiétantes ont été signalées à la police fédérale. Parmi elles, 10% étaient des personnes âgées. Parmi ces disparitions, 647 personnes ont été retrouvées vivantes contre 130 personnes décédées.**

**Sur Namur, depuis mars 2013, quatorze cas de disparitions inquiétantes ont été recensés. Deux se sont soldés par des décès. Des chiffres interpellants .**

**«Ces chiffres nous ont poussés à développer une synergie entre les institutions namuroises, la zone de police et le parquet histoire de gagner du temps», explique David Rimaux, commissaire à la cellule des personnes disparues à la police fédérale.**

**Le commissaire précise que les personnes âgées atteintes notamment de la maladie d'Alzheimer sont comme les enfants, imprévisibles.**

«Parfois elles disparaissent au coeur de l'institution, dans la cave ou dans la garde-robe en pensant qu'elles sont dans leur lit. Parfois on les retrouve dans un abri de jardin ou couchées au bord d'une clôture dans un champ, incapables de penser à la contourner», continue le commissaire.

L'objectif désormais est de sensibiliser les institutions namuroises via notamment l'installation de caméras de surveillance. Elles sont également poussées à établir un plan précis du centre de soins, à compléter au préalable une fiche de recherche de personnes disparues et à prévenir la police maximum vingt minutes après avoir constaté la disparition en envoyant la fiche par mail ou fax.

Dernière étape, appeler la police locale qui envoie une équipe sur place pour débiter les recherches en collaboration avec le personnel de l'institution. «Ce protocole permettra de faire gagner à l'enquête une ou deux heures et parfois de sauver des vies», termine David Rimaux.

**La ville de Namur est la deuxième ville wallonne à mettre en place ce nouveau processus de collaboration entre les services.**

Anne-Catherine Prud'homme est directrice de la maison de repos les VII Voyes à Vedrin. La signature de ce protocole est pour elle une belle avancée. «C'est positif car désormais nous savons mieux vers qui nous tourner dès qu'une personne âgée disparaît car il y a une personne de référence qui coordonne les disparitions dans notre zone de police.»

À Namur, cette personne, c'est Jean Van Doninck. Depuis le mois de mars, c'est lui qui centralise les disparitions inquiétantes.

Selon : <http://www.lavenir.net/>